

## **Compte rendu de la séance du 29 mars 2013**

---

Date de la convocation: 21/03/2013

L'an deux mille treize et le vingt neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monique OUVRIER-BUFFET

**Présents :** Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Alain MICHEL, Georges PAUL, Catherine ROBERT-ROUGON

**Absents:** Maurice MAUREL, Emmanuelle CHAPPEY, Camille LEMESLE

**Secrétaire de séance:** Catherine ROBERT-ROUGON

---

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Vote des comptes administratifs
- Approbation des comptes de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des taux
- Vote des tarifs
- Vote des budgets
- Délibérations demandes de subventions
- Attribution logement au dessus de l'école

### **Questions diverses**

---

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme OUVRIER-BUFFET, Maire.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente. La liste des présents a été omise.

Il convient donc de signaler que lors de la séance du 8 mars dernier 6 conseillers étaient présents :

MoniqueOuvrier-Bufferet, Jean-Pierre Brochier, Serge Thomé, Alain Michel, Georges Paul,

Camille Lemesle. Mise à part cette rectification, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

### **1-Vote Comptes Administratifs et Approbation Comptes de Gestion ( D 2013 008)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET, maire, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2012, dressés par Mme Monique OUVRIER-BUFFET maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte administratif .

1-Les comptes administratifs peuvent se résumer ainsi :

\*Compte administratif principal : résultat définitif excédent de 188 846,29 Euros

\*Compte administratif eau et assainissement : résultat définitif déficit de 80 762,97 Euros

\*Compte administratif CCAS : résultat définitif déficit de 99,51 Euros

\*Compte administratif karting : résultat définitif de zéro Euros

2-Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus .

Mme Monique OUVRIER-BUFFET, maire, étant sortie de la salle, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, a voté les comptes administratifs du budget principal, du budget de l'eau, du budget karting et du budget ccas, et approuvé les comptes de gestion de ces mêmes budgets.

## 2-Affectation des résultats ( D 2013 009)

Le conseil municipal réuni sous la présidence du 1er adjoint, Jean-Pierre BROCHIER, délibérant sur les comptes administratifs 2012 dressé par Mme le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL sections	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	-24 727,83			168 383,75		143 655,92
Opérations de l'exercice	-89 769,87	78 832,85	-376 300,60	432 427,99		45 190,37
<b>TOTAUX</b>	<b>-114 497,70</b>	<b>78 832,85</b>	<b>-376 300,60</b>	<b>600 811,74</b>	<b>0,00</b>	<b>188 846,29</b>
Résultats de clôture	-35 664,85			224 511,14		188 846,29
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-35 664,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 511,14</b>		<b>188 846,29</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS (euros)</b>	<b>-35 664,85</b>			<b>224 511,14</b>		<b>188 846,29</b>
Affectation du résultat (euros) c/1068				35 664,85		
Affectation du résultat (euros) c/002				188 846,29		
<b>BUDGET ANNEXE EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés	-81 649,37			0,00	-81 649,37	
Opérations de l'exercice	-23 235,10	23 754,58	-38 373,79	38 740,71		886,40
<b>TOTAUX</b>	<b>-104 884,47</b>	<b>23 754,58</b>	<b>-38 373,79</b>	<b>38 740,71</b>	<b>-81 649,37</b>	<b>886,40</b>
Résultats de clôture	-81 129,89			366,92	-80 762,97	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-81 129,89</b>		<b>0,00</b>	<b>366,92</b>	<b>-80 762,97</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS (euros)</b>	<b>-81 129,89</b>			<b>366,92</b>	<b>-80 762,97</b>	
Affectation du résultat (euros) c/1068				366,92		
Affectation du résultat (euros) c/002				0,00		

<b>BUDGET ANNEXE CCAS</b>						
Résultats reportés		0,00		150,49		150,49
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	-250,00	0,00	-250,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-250,00</b>	<b>150,49</b>	<b>-250,00</b>	<b>150,49</b>
Résultats de clôture		0,00	-99,51		-99,51	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-99,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-99,51</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS (euros)</b>		<b>0,00</b>	<b>-99,51</b>		<b>-99,51</b>	
Affectation du résultat (euros) c/1068				0,00		
Affectation du résultat (euros) c/002				0,00		

-constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

-reconnait la sincérité des restes à réaliser

-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3-Vote des taux ( D 2013 010)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2013 :

- T.H : 7.92 % ( Taxe d' Habitation )
- F.B : 25,68 % ( Foncier Bati )
- F.N.B : 0 % ( Foncier Non Bati )
- CFE : 29,95 %

Le coefficient de variation étant de 1.

### **4-Redevance Eau Assainissement et Branchement à l'Eau et à l'Assainissement**

#### **D 2013 011**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la Redevance de l'Eau, de l'Assainissement et la Redevance du Branchement à l'Eau et à l'Assainissement qui sont actuellement les suivantes :

- redevance de l'eau 12 €uros par foyer et par an
- redevance de l'assainissement 37 euros par foyer par an.
- branchement à l'eau et à l'assainissement 300 €uros par branchement

Mme le Maire rappelle qu'à partir de 2013, les ménages ayant une fosse septique individuelle n'ont plus à régler la taxe sur l'assainissement.

Mme le Maire informe le conseil municipal que les 2 taxes à régler par la commune à l'Agence de l'Eau conformément à la loi n°2006-1772 du 30/12/2006, et qui sont répercutées aux usagers sur la redevance d'eau potable et d'assainissement depuis 2008, prennent les valeurs suivantes pour l'année 2013 :

- taxe au titre de la pollution domestique : 0,280 €uros par m3
- taxe pour modernisation des réseaux : 0,150 euros par m3

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'appliquer des tarifs identiques pour l'année 2013 pour la redevance de l'eau, pour la redevance de l'assainissement et pour le branchement à l'assainissement.

### **5-Tarifs des repas à la cantine ( D 2013 012)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des repas de cantine qui sont actuellement les suivants :

- 2 € 30 cents pour les enfants de l'école
- 3 € pour l'institutrice
- 4 € pour les autres personnes

sachant que le prix d'un repas est facturé à la commune 4 €uros10cents TTC par le traiteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir aux mêmes prix les tarifs des repas de cantine pour l'année 2013 :

- pour les enfants de l'école soit 2 €uros 30 cents
- pour l'institutrice soit 3 €uros.

Et de passer à 4 € 10 cents le tarif du repas de cantine pour les autres personnes

### **6-Jardins potagers communaux aux Auches ( D 2013 013)**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années des jardins potagers communaux de 100 m2 maximum sont loués aux Auches pour un loyer annuel de 37 €uros.

Pour 2013 les demandes sont les suivantes :

- 2 locataires HLM pour 1 jardin chacun
- 1 locataire HLM pour 3 jardins (2 comme l'an passé + 1 en continuité)

Les autres personnes louant en 2012 un jardin n'ont pas renouvelé leurs demandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder ces jardins aux personnes qui en ont exprimé le souhait, de laisser en suspend les emplacements non demandés pour le moment, et d'indiquer à la personne qui souhaite agrandir de le faire en continuité sur la longueur des 2 jardins de l'année passée .

La taille reste de 100 m2 par jardin, l'utilisation doit être comme potager uniquement, l'installation d'une piscine est interdite, et le loyer annuel reste à 37 Euros perçu au printemps de l'année considérée.

Au cas où le jardin potager demandé et attribué n'est pas exploité, il sera retiré au bénéficiaire dès l'année suivante.

#### **7-Montant de la location de la salle commune ( D 2013 014)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'année 2012 le montant de la location de la salle commune était de 20 Euros par jour, et de 40 Euros pour le week-end, et qu'il avait été rajouté dans le règlement de la location de la salle une clause stipulant :

« en cas de rendu de la salle commune dans un état de propreté jugé insuffisant pour le bon déroulement de la cantine scolaire, il sera imputé au locataire de la maison commune un forfait à payer de 50 Euros, couvrant ainsi les heures de ménage à effectuer par le personnel communal ».

Ce système a bien fonctionné en 2012.

Mme le Maire propose donc de délibérer sur les montants de location de la maison commune pour l'année 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2013 pour la location de la salle commune, soit :

**- 20 Euros par jour hors week-end**

**- 40 Euros pour le week-end entier**, la location pour le samedi seul ou le dimanche seul n'étant plus effectuée, sauf en cas de demande de 2 locataires différents pour l'un des 2 jours seulement pour le même week-end.

**et de maintenir dans le contrat de location la clause concernant le forfait à payer pour le ménage de la salle en cas de propreté insuffisante lors du rendu de la salle.**

#### **8-Vote du budget eau et assainissement ( D 2013 015)**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Eau et Assainissement de la commune :

Exploitation équilibré en dépenses et en recette pour : 138 904 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 107 096 Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents.

#### **9-Vote du budget CCAS**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Budget du CCAS :

Exploitation équilibré en dépenses et en recette pour : 300 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 0 Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents.

### 10- Vote du budget général (D 2013 016)

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget général de la commune .  
Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes pour : 604 809 €  
Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour: 181 114 €  
Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents.

### 11-Demande de subvention au titre de la promotion des activités touristiques (D 2013 017)

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des subventions avaient été demandées pour la réalisation d'une table d'orientation qui pourrait être installée au Mont Collomban, le devis s'élevant à 10 305 € 52 cents Hors Taxe, support maçonné compris.

Le Conseil Général des Alpes de Haute Provence a accusé réception de la demande en indiquant un taux de subvention possible de 10% sur le hors taxe, le Conseil Régional a répondu ne pas accorder de subvention pour ce type de projet, la demande faite au titre du FEDER a été enregistrée mais, renseignement pris auprès du Pays Gapençais, il serait plus judicieux de faire une demande au titre de FEADER.

Aussi Mme le Maire propose d'annuler la demande faite au titre du FEDER (qui n'a plus de fonds disponibles) pour la remplacer par une demande au titre du FEADER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de monter un dossier de demande de "FEADER-mesure 313-promotion des activités touristiques" pour le projet de table d'orientation en se basant sur le devis de la société Empreinte de Drémil Lafage d'un montant de 10 305 € 52 cents Hors Taxe.

Le Conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer tous documents nécessaires au montage de ce dossier.

### Questions diverses

-Logement au dessus de l'école : toujours aucun dossier, l'annonce d'offre de logement sera relancée.

-Route départementale : Mme le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général qui a fait estimée :

-l'agrandissement du virage au dessus du hameau des Barneauds à 95 000 €

-l'élargissement de la route au lieu-dit "la Rouvière" à 70 000 €

Mr Aiguillon, conseiller général, doit se prononcer pour l'affectation de sa dotation pour la réalisation de tout ou partie des travaux.

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Mme Ouvrier-Buffer

